

COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEXBOURG
Sous la présidence du maire Denis TURIN
Du 16/09/2019

Convocation du conseil municipal : 10/09/2019

Membres présents : J-M. RUMPLER I. SIEGEL Adjoints B. SEXER M.C KUHR Y D. GRACIA
C. BERG J.L MAURER N. SIEGEL

Membre(s) excusé(es) : C. MONETA

Membre non excusé :

1. Convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux d'orange dans la commune de Flexbourg

Le maire expose au conseil municipal la convention établie par Orange pour les travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'orange dans la rue des Vergers à Flexbourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ladite convention et mandate le maire à signer tout document.

2. Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

La Commission Administrative Paritaire a émis, en date du 23/04/2019 un avis favorable à l'intégration directe de Pascale KIEFFER dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles au grade d'Agent spécialisé Principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à compter du 1^{er} avril 2019.

Le conseil municipal créé le poste d'Agent Spécialisé Principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles.

3. Affaires financières

Décision modificative N°1

Aux fins de régularisation comptable, le conseil municipal décide de réduire le compte 615231 voirie de 1 000 € pour alimenter le compte 673 Titre annulé de 1 000 €.

4. Rénovation du bâtiment communal.

Projet de rénovation du bâtiment communal de Flexbourg.

Phase 1, les abords extérieurs en 2020

Phase 2, l'intérieur du bâtiment en 2021

La commune de Flexbourg envisage la rénovation du bâtiment communal en deux phases. La rénovation extérieure du bâtiment communal en 2020. Ce projet sera le seul projet de la municipalité pour ce mandat au fonds de solidarité. La seconde, la réhabilitation intérieure, sera menée lors du prochain mandat, par la nouvelle équipe en 2021.

Pour la première phase, la commune prévoit la construction de 4 garages pour les locataires des logements du bâtiment communal afin de pouvoir libérer le garage attenant à la mairie. Ce dernier garage est destiné à devenir la salle du conseil, afin d'avoir en un même lieu tous les locaux municipaux. Actuellement la salle du conseil se situe au centre du village ce qui engendre un certain nombre de problèmes d'équipements et de matériels lors de la tenue des conseils municipaux.

La transformation du garage en salle du conseil engendrera des travaux d'isolation, la pose de revêtement aux murs et au sol ainsi que l'installation d'un éclairage et d'un chauffage. Il faudra également poser une nouvelle porte.

La construction des garages entraînera la reprise des enrobés qui devront être remplacés en partie par une dalle qui sera collée à celle qui sert actuellement d'aire de retournement des cars de la CTBR.

Le soubassement du bâtiment est actuellement assez dégradé et nécessite une reprise pour garantir l'étanchéité et la pérennité. De même, une dalle en béton le long du bâtiment côté nord s'est affaissée et toute l'eau de pluie coule vers le mur et s'infiltré. Autre problème d'eau que la commune voudrait traiter, la cave est régulièrement inondée lors des gros orages car l'avaloir situé devant la porte d'entrée est trop petit et le diamètre de la conduite ne permet pas d'absorber le volume d'eau. Pour remédier au problème la commune veut poser un avaloir en amont et canaliser l'eau directement vers l'assainissement. Enfin attenant au bâtiment communal, le terrain de jeu de l'école qui se trouve dans les locaux est fortement dégradé et doit être repris. Dans un souci de cohérence, de marché et d'économies, nous désirons faire ces travaux en même temps.

Après exposé du maire le conseil municipal approuve les travaux de rénovation du bâtiment communal pour l'année 2020 : Phase 1 les abords extérieurs et mandate le maire à procéder à la mise en étude du dossier et à signer tout document.

Réunion de la Commission élargie après la séance du conseil municipal